

Questions orales

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le député m'étonne, madame la Présidente, car il confond deux choses à dessein.

On a interrogé le premier ministre à Washington au sujet d'un rapport de Devco de 1987 et on lui a demandé si la question de la sécurité avait été soulevée. Il a dit qu'elle avait été brièvement abordée dans le rapport de Devco. La société Devco se préoccupait évidemment de l'ouverture de la mine Westray, car elle aurait pu lui enlever une partie de sa part du marché. Le rapport faisait brièvement référence à la sécurité, mais c'était trois ans avant même que la mine entre en exploitation. Quand on a aménagé la mine, on a tenu compte de ces problèmes de sécurité.

Le premier ministre a dit qu'il s'agissait surtout d'une décision économique à prendre pour le gouvernement du Canada, non d'une décision en matière de sécurité. En fait, le rapport de Devco de 1987 ne portait presque entièrement que sur des questions économiques. Voilà de quoi parlait le premier ministre.

* * *

[Français]

LE BARRAGE OLDMAN

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Des experts, choisis par ce gouvernement, viennent de passer plus d'un an à étudier l'impact de la construction du barrage sur la rivière Oldman. La conclusion, après avoir entendu les témoins et les autres experts, c'est que le barrage ne doit pas être utilisé mais le gouvernement a rejeté cette conclusion.

Je voudrais poser une question au vice-premier ministre: Comment le public peut-il avoir confiance, croire en la sincérité du gouvernement quand il parle de protéger l'environnement, quand ce gouvernement refuse tout simplement d'écouter ses propres experts?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je pense que le chef du Nouveau Parti démocratique devrait correctement informer le public parce que dans son rapport qui a été déposé hier, la commission recommande effectivement de procéder, si sa première préférence n'est pas acceptable, de procéder, garder le barrage ouvert et d'implanter des mesures de réparation. Le gouvernement répondit oui à 22 des 23 recommandations qui sont contenues dans ce rapport. Je pense que cela démontre l'intérêt du gouvernement à

protéger les intérêts de tous les intervenants dans ce dossier.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre.

Le rapport dit clairement: «Le barrage doit être désaffecté.» Et c'est la première recommandation de la commission. Il est très clair dans le rapport que c'est celle que préféreraient les spécialistes.

J'en arrive à la question que je voudrais poser au ministre. Les spécialistes choisis par le gouvernement ont déclaré que le projet aurait des répercussions qui causeraient de graves préjudices environnementaux et socio-économiques, et ils ont particulièrement souligné le traitement inéquitable infligé à la bande indienne de Peigan, ainsi que les faibles avantages économiques du projet. Le ministre peut-il expliquer pourquoi lui et son gouvernement ont décidé de ne pas tenir compte de la principale recommandation de la commission dont ils avaient eux-mêmes choisi les membres?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, la vérité se trouve dans le rapport même. J'ignore si le chef du NPD a eu l'occasion de lire ce rapport, mais je lui signale qu'à la page 6, la commission mentionne d'abord avoir considéré la possibilité de recommander la désaffectation du barrage.

Le rapport dit: «Une solution extrême serait de démolir le barrage. La commission pense que cela constituerait un usage inapproprié de fonds publics.»

Il se poursuit de la façon suivante: «La recommandation que la commission préfère est de désaffecter le barrage par l'ouverture des tunnels de dérivation inférieurs et de laisser la rivière couler librement. Toutefois, la commission reconnaît que cette option peut créer d'insurmontables conflits entre juridictions. Par conséquent, la commission présente aussi un second ensemble de recommandations visant à réduire au minimum les répercussions environnementales et socio-économiques du barrage si celui-ci est exploité.»

Nous avons accepté cette recommandation de même que les 22 autres contenues dans ce rapport.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, madame la Présidente.

Le rapport dit clairement que la commission conclut, et je cite: «Sur le plan environnemental, social et économique, le coût du projet n'est pas compensé par des avantages correspondants, et dans sa forme actuelle, ce projet est inacceptable.» Peu importe comment le minis-